

**REGLEMENT EPREUVE PONCTUELLE ORALE D'ANGLAIS BP COUVREUR –
1^{ère} session : SESSION 2017**

E6 – U60 - Langue vivante étrangère U40 – Coefficient 1.

Modalités d'évaluation 1- Épreuve ponctuelle orale - durée 10 min. (Lorsque hors CCCF)

Compétences évaluées : L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du **candidat à communiquer en anglais des informations et des données techniques dans un contexte professionnel du domaine de la réalisation couverture.**

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du CECRL : B1+

Organisation : Cette **épreuve orale** prend la forme d'un **exposé et d'un entretien oral de 10 min (5 min de présentation - 5 min d'entretien)**. L'évaluation sera effectuée conjointement par un professeur d'anglais et un professeur du domaine professionnel, et portera sur : - l'aptitude à s'exprimer en anglais, - la justesse de la description technique d'un des trois items précités.